

Volleyball Canada
Guide de Compétition 2017
Volleyball Intérieur





Commanditaires de Volleyball Canada



Canada 



Table des Matières

Table des Matières	3
Admissibilité et Inscription	4
Inscription d'une équipe.....	4
Équipes Étrangères.....	6
Politique de la certification de l'entraîneur	7
Catégories d'âge aux Nationaux.....	9
Règles de Compétitions	10
Règles des Nationaux VC	10
Règles de Jeux.....	10
Équipement & Matériel.....	11
Divisions & Classement.....	12
Déroulement des Championnats Nationaux.....	12
Enregistrement des entraîneurs.....	13
Sanctions.....	13
Processus de protêt et d'appel.....	14
Code de Conduite & Discipline.....	15



ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Cette section présente les critères d'inscription, de certification et d'admissibilité applicables aux Championnats Nationaux de Volleyball Canada (VC). Ces critères sont conçus pour assurer une structure de compétition équitable.

01

Inscription d'une Équipe

1.1 Équipe : Groupe d'athlètes et de responsables inscrits à un même club.

1.2 Joueurs : Chaque équipe, toutes catégories d'âge confondues, doit être composée officiellement d'au moins 8 joueurs et d'au plus 15 joueurs. Un maximum de 15 joueurs peut être en uniforme, participer à l'échauffement et prendre place sur le banc. Cependant, seuls 12 joueurs peuvent être inscrits sur la feuille de match et être utilisés sur le terrain. Les 12 noms inscrits sur la feuille de match peuvent varier d'un match à l'autre (voir l'article 4.1.1 du Livre des règlements).

1.3 Responsables : Cette catégorie englobe les entraîneurs et les autres personnes responsables de l'équipe, qui doivent tous être inscrits comme leaders auprès de Volleyball Canada. Chaque équipe peut inscrire un maximum de six (6) responsables, mais seuls quatre (4) d'entre eux pourront figurer sur la feuille de match et prendre place sur le banc.

- La liste officielle des membres de l'équipe fournie lors de l'inscription à un Championnat VC doit **ABSOLUMENT** comprendre un (1) entraîneur-chef et peut comprendre au plus deux (2) entraîneurs adjoints. Chaque équipe peut également comprendre un (1) seul professionnel de la santé autorisé sans dé passer le total de quatre (4) permis sur la liste officielle.

Seules les personnes figurant sur la liste officielle peuvent être inscrites sur la feuille de match et prendre place sur le banc.

Voici la liste des athlètes et des responsables reconnus lors des Championnats Nationaux de VC :

- **Joueurs :** Pour participer à un Championnat VC, chaque athlète figurant sur la liste officielle doit être inscrit comme joueur compétitif jeune auprès de son APT et de VC.
- **Entraîneur-chef :** Cette personne est l'entraîneur principal de l'équipe. Elle doit détenir la certification du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) exigée par VC (voir le point 5.3). Chaque équipe doit avoir un (1) entraîneur-chef sur sa liste officielle. Un même entraîneur-chef ne peut être responsable de plus d'une équipe la même fin de semaine (par exemple, il ne peut entraîner plusieurs équipes masculines 15U à Waterloo ou une équipe 17U et une équipe 18U aux nationaux féminins à Edmonton).
- **Entraîneur adjoint :** Cette personne assiste l'entraîneur-chef de l'équipe. On recommande à tous les entraîneurs adjoints d'obtenir une certification du PNCE ou le statut « formé » pour le niveau pertinent. Chaque équipe peut inscrire un maximum de trois (3) entraîneurs adjoints sur sa liste officielle.
- **Professionnel de la santé :** Cette personne fournit des soins médicaux à l'équipe. Chaque équipe peut avoir un maximum d'un (1) professionnel de la santé sur sa liste officielle, soit un (1) thérapeute ou un (1) médecin.



- **Personne-ressource** : Toute personne responsable des communications entre l'équipe et son club, les organisateurs du tournoi, son APT et VC. Chaque équipe doit avoir au moins une (1) personne-ressource sur sa liste officielle. Cette personne peut avoir un autre rôle (ex. : entraîneur-chef, entraîneur adjoint), pourvu qu'elle soit désignée clairement comme personne-ressource sur la liste.

1.4 Inscription Adhésion Annuelle : Tous les participants (athlètes et responsables) doivent suivre le processus d'inscription annuelle de leur APT. En adhérant à leur APT, les participants sont automatiquement inscrits auprès de VC. Seuls les membres en règle peuvent participer aux compétitions autorisées ou organisées par une APT ou par VC.

1.5 Inscription à deux APT : Chaque équipe doit adhérer à l'association de sa province ou de son territoire de résidence. Toute équipe souhaitant s'inscrire à une autre association doit obtenir l'approbation de Volleyball Canada et des deux (2) APT concernées.

1.6 Liste officielle : Chaque équipe doit confirmer officiellement sa composition au plus tard la date indiquée à la section 1.8 pour leur événement respectif. La liste officielle est soumise de façon électronique via GOALLINE et son système d'enregistrement. Après la date limite, **AUCUN CHANGEMENT** à la composition de l'équipe ne sera autorisé. La liste des membres doit **ABSOLUMENT** être la même pour le Championnat VC et le championnat de l'APT.

On recommande aux équipes d'inscrire plus que le minimum de huit (8) joueurs sur leur liste officielle, car seules les personnes figurant sur cette liste peuvent participer aux Championnats Nationaux de VC.

*Les changements à la liste officielle seront considérés seulement si c'est pour une cause exceptionnelle (blessure). Tous les changements doivent être soumis via le formulaire en ligne.

1.7 Âge minimum : Tous les athlètes, les entraîneurs et les responsables figurant sur la liste officielle d'un Championnat VC doivent avoir au moins 11 ans.

1.8 Catégories d'âge : La catégorie d'âge d'une équipe est celle dans laquelle joue l'équipe lors du championnat de son APT (voir le section 4 pour des plus amples informations sur les catégories d'âge).

1.9 Dates d'inscription : Les équipes qui veulent jouer dans leur catégorie d'âge habituelle pourront s'inscrire à compter des dates suivantes :

14U Atlantique (Halifax)	Mardi le 10 janvier 2017 à midi (HNE)
14U Est (Ottawa)	Mardi le 10 janvier 2017 à midi (HNE)
14U Ouest (Abbotsford)	Mardi le 10 janvier 2017 à midi (HNE)
15U Est (Waterloo)	Jeudi le 12 janvier 2017 à midi (HNE)
15U Ouest (Regina)	Jeudi le 12 janvier 2017 à midi (HNE)
16U Est (Waterloo)	Mardi le 17 janvier 2017 à midi (HNE)
16U Ouest (Calgary)	Mardi le 17 janvier 2017 à midi (HNE)
17/18U féminin (Edmonton)	Mardi le 24 janvier 2017 à midi (HNE)
17/18U masculin (Saskatoon)	Jeudi le 26 janvier 2017 à midi (HNE)

Les places seront attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Une liste d'attente pourra être créée si un événement est complet.



La date limite d'inscription à tous les Championnats Nationaux de VC est comme suit :

Mardi le 28 Mars, 2017 à 23 h 59 (HNE).

14U Est (Ottawa)
15U Est (Waterloo)
17/18U Féminin (Edmonton)

Mardi le 4 Avril, 2017 à 23 h 59 (HNE).

14U Atlantique (Halifax)
14U Ouest (Abbotsford)
15U Est (Waterloo)
17/18U Masculin (Saskatoon)

Mardi le 11 Avril 2017 à 23 h 59 (HNE).

15U Ouest (Regina)
16U Ouest (Calgary)

1.10 Liste d'attente : Si la catégorie d'âge et de genre à laquelle vous voulez vous inscrire est déjà complète, nous vous encourageons fortement à inscrire votre équipe sur la liste d'attente. Si des places s'ajoutent ou si une équipe se retire du tournoi, la première équipe inscrite sur la liste d'attente sera contactée en premier, et ainsi de suite. Seules les équipes inscrites sur la liste d'attente auront la possibilité de participer à l'événement.

L'inscription à la liste d'attente est gratuite. Le paiement sera exigé seulement quand vous confirmerez votre présence à l'événement.

1.11 Politique d'annulation : Toute équipe qui annule son inscription avant la date limite recevra un remboursement, moins des frais administratifs de 350 \$. En cas d'annulation après cette date, aucun remboursement ne sera accordé.

1.12 Restrictions : Seules les équipes de clubs peuvent participer aux Championnats Nationaux de VC. Les équipes provinciales, territoriales ou étrangères ne peuvent le faire, à moins d'avoir reçu l'autorisation du Comité des championnats intérieur.

2.0

Équipes Étrangères

2.1 Restrictions applicables à la participation : Les équipes étrangères qui veulent participer aux Championnats Nationaux de VC devront recevoir l'approbation de leur fédération. Chaque équipe étrangère doit présenter à Volleyball Canada une lettre officielle de la part de leur fédération qui stipulera que l'équipe est bel et bien inscrite et en règle. Chaque équipe étrangère participante devra acheter une assurance médicale et une assurance voyage; et se conformer aux protocoles d'inscription de Volleyball Canada.

2.2 Inscription: Les équipes étrangères devront s'inscrire à l'événement auquel elles veulent participer en passant par le site Web de Volleyball Canada. L'inscription ne sera complétée qu'une fois que Volleyball Canada aura présenté une confirmation finale indiquant que l'équipe étrangère a été acceptée pour participer à l'événement. La confirmation sera fournie par écrit dans les trente (30) jours suivant l'inscription.

** Volleyball Canada se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe étrangère en fonction des limites d'inscription de la compétition.*



Pour en savoir plus au sujet des inscriptions provinciales pour les équipes étrangères, consulter le [guide pour les équipes et les joueurs étrangers](#).

2.3 Classement : Les équipes étrangères sont encouragées à participer dans un événement provincial ou territorial l'année pendant laquelle elles prévoient de participer aux Championnats Nationaux de VC, afin d'aider avec la procédure d'établissement du classement. Les résultats finaux seront utilisés afin de classer les équipes étrangères pour assurer des matchs importants à toutes les équipes participantes des Championnats Nationaux de VC.

Les équipes étrangères ne seront pas placées dans la première division, sauf si le groupe d'âge n'a qu'une seule division pendant la compétition.

3.0

Politique de la Certification de l'Entraîneur

À compter du début de la saison 2016-17, toutes les APTs, sans inclure le N.-B., l'Î.-P.-E et T.-N., ont adopté la politique de certification des entraîneurs 2017.

La vérification de la certification des entraîneurs sera complété par chaque APT, vérifiez auprès de votre fédération provinciale) quelles sont les dates limites pour avoir complété les certifications requises. Les entraîneurs-chefs des provinces atlantiques, auront leur certifications vérifié par VC, les exigences doivent être remplis au plus tard le 30 Mars 2017 à 11 :59 PM

Entraîneurs Chefs des équipes 16U, 15U et 14U

Présence	Exigences de certification du PNCE	Amende
1re année comme entraîneur à un championnat provincial de ce groupe d'âge à compter de la saison 2016-17	Apprentissage en ligne de volleyball Évaluation en ligne Prise de décisions éthiques (version Compétition-Introduction) Module en ligne Prendre une tête d'avance	300\$
2e année comme entraîneur à un championnat provincial de ce groupe d'âge à compter de la saison 2016-17	Tous les éléments ci-dessus Modules multisports : Planification d'une séance d'entraînement, Nutrition ou Niveau 1 théorique Atelier de volleyball Entraîneur de développement ou Niveau 1 technique	300\$
3e année comme entraîneur à un championnat provincial de ce groupe d'âge à compter de la saison 2016-17 et toute présence subséquente	Tous les éléments ci-dessus Évaluation Entraîneur de développement ou Niveau 1 pratique	Ne peut pas participer



Entraîneurs Chefs des équipes 18U et 17U

Présence	Exigences de certification du PNCE	Amende
1^{re} année comme entraîneur à un championnat provincial de ce groupe d'âge à compter de la saison 2016-17	Apprentissage en ligne de volleyball Évaluation en ligne Prise de décision éthiques (version Compétition-Introduction) Module en ligne Prendre une tête d'avance Atelier de volleyball Entraîneur de développement ou Niveau 1 technique	300\$
2^e année comme entraîneur à un championnat provincial de ce groupe d'âge à compter de la saison 2016-17	Tous les éléments ci-dessus Modules multisports : Planification d'une séance d'entraînement, Nutrition, Élaboration d'un programme sportif de base, Habilités mentales de base ou Niveau 2 théorique Atelier de volleyball de développement avancé ou Niveau 2 technique	300\$
3^e année comme entraîneur à un championnat provincial de ce groupe d'âge à compter de la saison 2016-17 et toute présence subséquente	Tous les éléments ci-dessus Évaluation développement avancé ou Niveau 1 pratique	Ne peut pas participer

Note : Un entraîneur qui passe des catégories 14/15/16U à 17/18U est considéré comme étant à sa première année dans ce groupe d'âge. Un entraîneur qui passe des catégories 17/18U à 14/15/16U est considéré comme étant à sa première année dans ce groupe d'âge.

Il est fortement recommandé aux entraîneurs adjoints et aux autres membres du personnel entraîneur de faire l'apprentissage en ligne de volleyball, l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques (version Compétition-Introduction) et le module en ligne Prendre une tête d'avance.

Toute amende applicable doit être payée en ligne avant l'enregistrement des entraîneurs sur place. L'argent recueilli sera réinvesti dans la formation des entraîneurs.



4.0

Catégories d'âge aux Nationaux

Volleyball Canada reconnaît les catégories d'âge suivantes pour les compétitions de la saison 2016-2017 :

	18U	17U	16U	15U	14U
Sept	1998	1999	2000	2001	2002
Oct	1998	1999	2000	2001	2002
Nov	1998	1999	2000	2001	2002
Dec	1998	1999	2000	2001	2002
Jan	1999	2000	2001	2002	2003
Fev	1999	2000	2001	2002	2003
Mar	1999	2000	2001	2002	2003
Apr	1999	2000	2001	2002	2003
Mai	1999	2000	2001	2002	2003
Juin	1999	2000	2001	2002	2003
Juil.	1999	2000	2001	2002	2003
Août	1999	2000	2001	2002	2003
Sept	1999	2000	2001	2002	2003
Oct	1999	2000	2001	2002	2003
Nov	1999	2000	2001	2002	2003
Dec	1999	2000	2001	2002	2003

Adultes : catégorie ouverte

18U : athlètes nés entre le 1^{er} septembre 1998 et le 31 décembre 1999 (16 mois)

17U : athlètes nés entre le 1^{er} septembre 1999 et le 31 décembre 2000 (16 mois)

16U : athlètes nés entre le 1^{er} septembre 2000 et le 31 décembre 2001 (16 mois)

15U : athlètes nés entre le 1^{er} septembre 2001 et le 31 décembre 2002 (16 mois)

14U : athlètes nés entre le 1^{er} septembre 2002 et le 31 décembre 2003 (16 mois)

*Les athlètes qui font partie d'une équipe de volleyball ACSC ou SIC n'ont pas le droit de jouer dans la catégorie 17U peu importe de la date de naissance.

Justification et recommandations :

L'expansion de la catégorie d'âge de 12 à 16 mois est due à la recherche publiée dans le document DLTA 2.0 du groupe Au Canada, le sport c'est pour la vie. Dans ce document, on énumère les dix principaux facteurs qui influencent le développement à long terme de l'athlète. Le troisième des dix points est « l'âge de développement ». Aux pages 28 à 30, on donne des renseignements généraux sur l'âge de développement en soulignant les désavantages de grouper les athlètes selon leur année de naissance. De façon sommaire, les écarts de maturité physique chez les jeunes de même âge désavantagent les garçons à développement tardif et, dans une moindre mesure, les filles à développement précoce. En agrandissant l'étendue de la catégorie dans la division compétitive, ceci donne une plus grande flexibilité aux athlètes leur permettant ainsi de choisir le niveau qui leur est le plus approprié.

Certains athlètes nés de Sept à Déc bénéficieront de choisir la catégorie d'âge plus jeune, tandis que d'autres bénéficieront d'un niveau de compétition plus avancé en jouant dans la catégorie d'âge plus avancé. Les athlètes, parents et entraîneurs devraient considérer les bénéfices à court termes et à long



termes en montant ou descendant dans la bonne catégorie d'âge. Si jouer dans la catégorie plus avancé est nécessaire, il n'existe aucun impact négatif socialement/émotionnellement, les bienfaits du passage à une catégorie supérieure dépassent largement les désavantages.

L'âge des jeunes athlètes sera vérifié lors de l'enregistrement des entraîneurs, la veille du début des matchs. Les joueurs eux-mêmes n'ont pas besoin d'être présents. Voir le section 9 pour des plus amples informations.

Pour toute question sur les catégories d'âge, veuillez communiquer avec [James Sneddon](#).

Règles des Compétitions

Cette section présente les règles applicables aux compétitions sanctionnées ou organisées par VC. Le Comité des championnats intérieur (CCI) est le principal organe chargé d'améliorer et d'uniformiser les structures de compétition pour qu'elles répondent bien aux besoins des participants.

5.0

Règles des Nationaux VC

5.1 Admissibilité : Toutes les équipes doivent satisfaire aux critères minimaux suivants pour pouvoir participer à un Championnat VC :

- Être membre en règle de leur APT et de Volleyball Canada.
Toute équipe étrangère qui souhaite participer à un Championnat VC doit être membre en règle de sa propre fédération nationale (voir le point 9.4).
- Participer au championnat provincial ou territorial de leur APT.
- Respecter la politique d'hébergement, qui exige que les équipes réservent leur chambre dans un des hôtels officiels de l'événement et non avec l'hôtel directement.
- Répondre à toute autre exigence d'inscription de leur APT et de Volleyball Canada.

5.2 Pour qu'un événement national (17/18U) soit reconnu comme un Championnat VC, Volleyball Canada exige la présence d'au moins trois (3) APT et huit (8) équipes.

5.3 Pour qu'un événement régional (Est/Ouest) soit reconnu comme un Championnat VC, Volleyball Canada exige la présence d'au moins deux APT et huit équipes.

Si un championnat Est et un championnat Ouest sont présentés dans la même catégorie d'âge, les équipes peuvent choisir à quel(s) événement(s) participer.

5.4 Volleyball Canada se réserve le droit d'annuler tout événement qui ne satisfait pas aux critères ci-dessus.

5.5 La liste des membres doit ABSOLUMENT être la même pour le Championnat VC et le championnat provincial ou territorial.

5.6 Chaque équipe devra fournir (2) deux bénévoles par match pour remplir les fonctions du juge de ligne et de marqueur. Ces rôles peuvent être occupés par n'importe quel représentant de l'équipe. On fournira a



chaque équipe une accréditation supplémentaire lors de l'enregistrement des entraîneurs pour appuyer cette exigence.

Règles de Jeu

Voir le [Livre des règlements de volleyball intérieur](#) pour une liste complète des règlements et [Mises à jour 2016-17 au Livre des règlements de volleyball intérieur](#) pour une liste des mises à jour et modifications importantes.

La règle du terrain de sport :

- a) Dans les endroits où il y a un terrain de sport temporaire :

Durant un rallye le dernier point de contact avant de jouer la balle doit être le terrain de sport. Exemple :

- Un pied sur le terrain et un pied sur le ciment... Le jeu sera arrêté
- Un saut dans les airs et jouer la balle avant de venir en contact avec le ciment... le jeu continuera
- Sortir de l'aire de jeu et piler sur une chaise pour jouer la balle... Le jeu sera arrêté

Le service doit être fait en ayant au moins un pied en contact avec le terrain de sport temporaire.

- b) Site où le terrain de sport est posé en permanence et est relié les uns aux autres:

Une zone d'arrêt de jeu sera déterminée par les arbitres lors de l'événement.

6.0

Équipement & Matériel

6.1 Ballon officiel

Le Tachikara SIX.VC, sera le ballon officiel des Championnats Nationaux de VC pour toutes les catégories d'âge.

6.2 Hauteur du filet

Équipes féminines	Équipes masculines
14U : 2,15 m	14U : 2,20 m
15 et 16U : 2,20 m	15 et 16U : 2,35 m
17 et 18U : 2,24 m	17 et 18U : 2,43 m
Adultes : 2,24 m	Adultes : 2,43 m

6.3 Uniformes des athlètes (articles 4.3 et 19.2 du Livre des règlements)

- L'équipement du joueur se compose d'un maillot, d'un short, de chaussettes et de chaussures de sport.
- Les maillots, les shorts et les chaussettes doivent être de couleurs et de modèles uniformes pour toute l'équipe à l'exception du libéro. La tenue du libéro doit nettement contraster du reste de l'équipe. (Voir le [règlement sur l'uniforme du libéro](#)).



- Les maillots doivent être numérotés de 1 à 99, sans répétition de numéro entre joueurs.
- Le capitaine d'équipe est identifié grâce à une barrette de 8 X 2 cm, placée sous le numéro de la poitrine.
- Les chaussures doivent être pourvues de semelles non marquantes.
- On encourage les équipes à faire vérifier leurs uniformes lors de l'enregistrement des entraîneurs s'ils ne sont pas certains que l'uniforme est conforme aux règles indiqués ci-dessus.

6.4 Code vestimentaire des responsables

Tous les entraîneurs et les autres responsables doivent suivre le code vestimentaire ci-dessous pendant leurs matchs. Ce code doit également être suivi par tous les juges de ligne et les marqueurs des Championnats Nationaux de VC.

- Tenue d'entraîneur qui donne une image professionnelle de l'équipe ou du club
- Chaussures fermées appropriées
- Aucun chapeau ni casquette

7.0

Divisions et classement

7.1 Taille des divisions:

- Chaque division compte idéalement 32 équipes.
- Le minimum est de 8 équipes.
- Le maximum est de 48 équipes.
- Demandes de transfert : Les équipes insatisfaites de leur classement peuvent demander un transfert dans une division inférieure; c'est VC qui décide d'accorder ou non ce transfert, et sa décision est sans appel. Les demandes de transfert doivent être faites avant le 21 avril. Si des transferts sont accordés, certaines équipes pourraient devoir passer à une division supérieure pour compenser.

7.2 Classement

Le classement des Championnats Nationaux de VC 2017 sera établi d'après les résultats des championnats provinciaux et territoriaux.

Voir le document des [Championnats Nationaux de VC 2017: Divisions et Classement](#) pour connaître tous les détails sur le classement dans chaque catégorie.

8.0

Déroulement des Championnats Nationaux

Chaque Championnat VC varie d'une ville et d'une catégorie d'âge à l'autre, selon les lieux de compétition et le nombre de terrains disponibles. De multiples variables pouvant influencer l'organisation des tournois, Volleyball Canada a adopté un ensemble de principes régissant le déroulement des Championnats Nationaux de VC.



Chaque équipe joue un minimum garanti de sept matchs lors de tout Championnat VC (sur trois jours).

- Meilleur des trois manches
- Maximum de quatre matchs par jour
- Maximum de deux matchs consécutifs

9.0

Enregistrement des Entraîneurs

9.1 L'enregistrement des entraîneurs se fait généralement la veille du début des matchs (exemple : si les matchs ont lieu du vendredi au dimanche, l'enregistrement des entraîneurs se fait le jeudi).

9.2 Toutes les équipes doivent s'enregistrer au moment prévu. Celles qui ne peuvent le faire doivent présenter une demande d'enregistrement tardif avant le **28 avril** et payer une amende de 50 \$ en ligne ou en argent sur place.

9.3 Seules les personnes figurant sur la liste officielle (entraîneur-chef, entraîneur adjoint, personne-ressource de l'équipe, personne-ressource du club, etc.) peuvent enregistrer leur équipe. Si un membre de l'équipe ne peut être présent, un représentant peut faire l'enregistrement en leur nom, pourvue qu'ils aient le consentement écrit de l'équipe des entraîneurs.

9.4 **Joueurs** : Les entraîneurs devront présenter une pièce d'identité délivrée par le gouvernement (certificat de naissance, permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport, etc.) comme preuve d'âge pour chaque joueur.

9.5 Entraîneurs : Tous les entraîneurs-chefs devront présenter leur carte du PNCE ou fournir leur numéro du PNCE. Tout entraîneur-chef qui contrevient à la Politique de certification des entraîneurs sera sanctionné et ne pourra participer à aucun événement tant qu'il n'aura pas corrigé la situation.

9.6 Liste officielle : Bien que chaque équipe puisse inscrire un maximum de six (6) responsables sur sa liste officielle, seuls quatre (4) d'entre eux pourront figurer sur la feuille de match et prendre place sur le banc. Ces quatre (4) personnes devront être désignées lors de l'enregistrement des entraîneurs et ces quatre (4) seront les seuls à recevoir une accréditation d'équipe. Le restant des individus ne seront pas permis sur le banc et ni sur la feuille de match.

10.0

Sanctions

10.1 Toute équipe s'expose à des sanctions, notamment des amendes, si elle commet l'une des infractions suivantes lors d'un Championnat VC :

- Un lieu d'hébergement ou de compétition est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- Le matériel du tournoi est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- L'équipe contrevient d'une quelconque façon au [Code de conduite de Volleyball Canada](#).
- L'équipe contrevient d'une quelconque façon au [Livre des règlements de volleyball intérieur 2016-2017](#).



- L'équipe manque à ses obligations envers les organisateurs de l'événement.

Si, pour quelque raison que ce soit, votre équipe ne peut participer à un événement auquel elle est inscrite ou ne peut assister à un de ses matchs, elle doit en aviser un représentant de VC dès que possible.

10.2. Toute autre infraction jugée dommageable pour l'événement ou ses participants le CCI pourra également être sanctionnée.

10.3 En plus des sanctions pour les infractions énumérées ci-dessus, Volleyball Canada applique à tous les Championnats Nationaux de VC les frais suivants :

- 50,00 \$ pour un enregistrement tardif (une demande doit être faite avant le 29 avril);
- 350,00 \$ pour une annulation avant la date limite de confirmation des équipes; aucun remboursement après cette date;
- 300,00 \$ pour une infraction à la Politique de certification des entraîneurs (voir le point 3);
- 100,00 \$ comptant pour la convocation du jury de compétition aux fins d'évaluation d'un protêt officiel.

10.4 Toute équipe ou tout club sanctionné pour une infraction liée à un Championnat VC perd son statut de membre en règle de VC et de son APT. Pour le retrouver, l'équipe ou le club doit payer la totalité de l'amende à Volleyball Canada. Toute équipe ou tout club qui perd son statut de membre en règle ne peut s'inscrire aux événements autorisés par son APT ou par VC.

11.0

Processus de Protêt et d'Appel

11.1 Tout protêt ou appel lors d'un Championnat VC sera évalué par un jury de compétition composé des membres suivants :

- un membre du CCI ou un délégué autorisé;
- un représentant du comité organisateur;
- un arbitre en chef du Comité national des arbitres ou un délégué autorisé.
- Un membre du jury de compétition ou un délégué autorisé sera présent à chaque lieu de compétition.

11.2 Le jury de compétition est l'autorité ultime lors des Championnats Nationaux de VC : ses décisions priment toutes les autres et sont sans appel. Il a pour mandat d'évaluer les plaintes et de rendre des décisions sur les questions techniques et les problèmes d'organisation. Le jury de compétition peut être appelé à se prononcer entre autres sur :

- les protêts;
- l'admissibilité des joueurs;
- les uniformes;
- les spectateurs;
- les surfaces de jeu;



- les horaires et les tirages.

11.3 Types de décisions pouvant faire l'objet d'un protêt ou d'un appel :

- Une décision de l'arbitre qui a appliqué incorrectement les règles ou règlements peut faire l'objet d'un protêt.
- Une mauvaise décision du marqueur concernant l'ordre de rotation des joueurs ou le pointage peut faire l'objet d'un protêt.
- Une décision de l'arbitre concernant les actions de jeu (ex. : manipulation du ballon ou comportement incorrect) ne peut faire l'objet d'un protêt.
- Le protêt sera accepté ou rejeté par le jury du tournoi avant la reprise du jeu.

11.4 Pour déposer un protêt officiel ou en appeler officiellement d'une décision, le capitaine doit s'adresser immédiatement au premier arbitre, qui doit ensuite indiquer au marqueur qu'une réclamation a été formulée.

Un montant de 100 \$ en argent devra être fourni immédiatement pour la convocation du jury de compétition aux fins d'évaluation du protêt. Si le protêt est retenu, l'argent sera remis à l'équipe; si toutefois il est rejeté, l'argent servira au développement des arbitres.

11.5 Advenant un incident pendant un match, le protêt doit être déposé au moment où l'incident survient, avant la reprise du jeu. N'oubliez pas qu'AUCUN match ne sera rejoué, les protêts devant être déposés au moment de l'incident. Pour en savoir plus, consultez les sections « Méthode de présentation d'un protêt » (page 82) et « Comité de protêt » (page 83) du [Livre des règlements](#).

- Les deux équipes sont avisées du dépôt d'un protêt.
- Elles sont retenues dans le gymnase jusqu'à ce que la décision finale soit rendue.
- Le président du jury convoque le jury.
- Le jury interroge l'entraîneur de l'équipe ayant déposé le protêt.
- Le jury interroge toutes les parties concernées, à sa discrétion (entraîneur de l'équipe adverse, officiels, capitaines, athlètes, etc.).
- Le jury délibère et rend sa décision.
- Le président du jury communique cette décision à toutes les parties concernées.

12.0

Code de Conduite & Discipline

Le [Livre des règlements de volleyball intérieur 2016-2017](#) renferme le code d'éthique des arbitres, les règles de conduite pour tous les participants, la politique antidopage et les procédures disciplinaires. Toute infraction à ces politiques peut entraîner des amendes ou des sanctions, conformément [aux Règles de conduite de Volleyball Canada](#).